



## Le plan Sauvadet dit de titularisation à mi-parcours : Un échec prévisible !

**Attention :**  
**les inscriptions aux recrutements réservés 2015 commencent dès septembre 2014 !**

L'éligibilité est définie par le décret 2012-631 du 3 mai 2012 en application de la loi 2012-347 du 12 mars 2012.

Elle peut être résumée par les éléments suivants (d'autres précisions sur notre site internet) :

- Avoir été en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011
- Avoir 4 ans d'ancienneté.

Les 4 années d'ancienneté doivent avoir été accomplies :

. soit au cours des 6 années qui précèdent le 31 mars 2011  
. soit à la date de clôture des inscriptions aux recrutements réservés

2 années doivent avoir été accomplies entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2007.

Alors que nous en sommes déjà à 2 années sur les 4 du plan Sauvadet dit de titularisation, on ne peut que constater que le nombre de titularisations est loin des promesses.

Incontestablement, certains employeurs publics refusent d'appliquer la loi du 12 mars 2012 avec la volonté de maintenir les pratiques de recours structurel à la précarité de l'emploi.

**Ça suffit !**

**La CGT Educ'action exige que le plan Sauvadet soit appliqué réellement, permettant dans un premier temps à certains non-titulaires de sortir de la précarité.**

**Elle exige en parallèle l'ouverture de discussions concrètes pour un réel plan de titularisation, sur la base d'une titularisation sans condition de concours non de nationalité.**

*Matthieu Brabant,  
Secrétaire national de la CGT Educ'action*

**» » Contactez  
le collectif non-titulaires  
unsen.nontit@ferc.cgt.fr**

**Sommaire :**

*P. 1 : Edito / Inscription aux recrutements réservés 2015*

*P. 2 : Bilan pour les personnels ATLSS*

*P.3 : Bilan pour les personnels enseignant-e-s, d'éducation et d'orientation*

*P.4 : La CGT Educ'action revendique !*

## **Bilan d'étape pour les personnels ATLSS**

En 2013, sur les 7000 personnels administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux (ATLSS) non-titulaires, 3878 sont éligibles au dispositif de titularisation.

En 2013, 1349 postes étaient ouverts à ces dispositifs et seulement 1094 personnels ont été lauréat-e-s des recrutements réservés. En 2014, 825 postes étaient ouverts, les résultats ne sont pas encore connus.

**Le Ministère de l'Education nationale considère lui-même que son « objectif politique » de titularisations importantes n'est pas atteint.**

On note que certaines académies ne jouent particulièrement pas le jeu : Limoges, Nancy-Metz, Nice ou encore Reims. Pour certains métiers, les résultats sont particulièrement catastrophiques : c'est ainsi que seulement 4 infirmier-e-s sont lauréat-e-s !

	Nombres éligibles	Session 2013			Session 2014
		Postes	Inscrits	Lauréat-e-s	Postes
Administratif-ve-s	2856	1091	5620	943	625
Médecins	96	60	88	47	7
Infirmier-e-s	55	28	22	4	15
Assistant-e-s de service social	18	8	5	5(+1)	4
ITRF	853	162	1555	94	175

**» » Vous retrouverez sur notre site internet  
[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)  
toutes les infos complètes,  
avec les textes, nos analyses...  
» » Contactez le collectif non-titulaires  
[unsen.nontit@ferc.cgt.fr](mailto:unsen.nontit@ferc.cgt.fr)**

## Bilan d'étape pour les personnels enseignant-e-s, d'éducation et d'orientation

### Stagiaires 2013/2014

Sur les 2406 stagiaires lauréat-e-s 2013 des recrutements réservés du 2<sup>nd</sup> degré, 89 ont obtenu pour la rentrée 2014 un poste spécifique. Sur les 2317 restant-e-s, 442 n'ont pas obtenu leur académie d'origine. Situation inexplicable pour des collègues ayant souvent de nombreuses années d'ancienneté et/ou alors que les académies en question se sont retrouvées parfois obligées d'engager de nouveaux contractuel-le-s.

**La CGT continue de demander que l'ancienneté de ces collègues lorsqu'ils étaient contractuel-le-s soit prise en compte dans leur barème pour le mouvement et que des postes définitifs soient ouverts dans les académies pour répondre aux besoins.**

En 2013, sur les 27 000 personnels enseignant-e-s, d'éducation et d'orientation non-titulaires, plus de 11 000 sont éligibles au dispositif de titularisation.

En 2013, 2583 postes étaient ouverts aux recrutements réservés du 2<sup>nd</sup> degré, 2 534 candidat-e-s ont été reçu-e-s et 2 406 ont réellement été affecté-e-s à la rentrée de septembre 2013. Dans le 1<sup>er</sup> degré, sur les 20 postes ouverts, seuls 16 ont été pourvus.

En 2014, 2960 postes étaient ouverts pour le 2<sup>nd</sup> degré, seulement 1861 sont pourvus. Dans le 1<sup>er</sup> degré, sur les 40 postes ouverts, seuls 15 ont été pourvus.

**La session 2014 est particulièrement mauvaise, nous sommes très loin du plan de titularisation !**

Les raisons de ces résultats sont connus : manque, voire absence de formation, attitude de « tri », voire de refus de ces recrutements par certains jurys...

### Personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et de la formation continue pour adultes (FCA)

Nouveau à la session 2015 des recrutements réservés : une discipline « Coordination Pédagogique et Ingénierie de Formation » (CEPIF) seront ouverts pour les personnels MLDS et de la FCA. **Ceci fait suite à des demandes de la CGT.**

	Nombres éligibles	Session 2013			Session 2014		
		Postes	Inscrits	Lauréat-e-s	Postes	Inscrits	Lauréat-e-s
CRPE	???	20	103	16 + 2 Liste Complémentaire	40	127	15 + 1 Liste Complémentaire
CPE	255	60	1053	61	102	413	99
CAPES	4707	1019	6069	648	1341	3010	682
CAPEPS	214	55	678	59	70	326	70
CAPET	458	221	715	214	346	526	118 + 1 Liste Complémentaire
CAPLP	4968	1188	5253	1213	1051	2640	854 + 29 Liste Complémentaire
COP	173	40	299	39	50	89	38

## La CGT Éduc'action revendique :

- **une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires**, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Éducation nationale, **la CGT revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée**,
- **l'arrêt du recrutement de non-titulaires** pour des missions pérennes de service public,
- **l'amélioration des conditions de reclassement et d'affectation** des non titulaires au moment de leur titularisation,
- **le renforcement dans l'immédiat des droits sociaux des non-titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications**,
- la cohérence de gestion, **une grille de salaire alignée sur celle des titulaires** (sans rémunération au mérite). Cela passe aussi par un **élargissement et une harmonisation nationale des compétences des Commissions Paritaires Consultatives**.



« 4 pages »  
Plan Sauvadet, 06/2014

*A remettre à un militant CGT ou à retourner à l'adresse ci-dessous*

**Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer**

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Ecole/Établissement/Service .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... Mail .....

CGT Éduc'action – 263, rue de Paris – case 549 – 93515 Montreuil cedex